

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

J. DE CRISENOY

La statistique des dépenses publiques d'assistance en France

Journal de la société statistique de Paris, tome 31 (1890), p. 60-64

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1890__31__60_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1890__31__60_0)

© Société de statistique de Paris, 1890, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

LA STATISTIQUE DES DÉPENSES PUBLIQUES D'ASSISTANCE EN FRANCE.

Ce travail a été entrepris par M. Monod, directeur de l'Assistance publique au ministère de l'intérieur, afin d'éclairer l'administration dans l'œuvre qu'elle poursuit et le Conseil supérieur de l'assistance publique dans ses travaux. Il présente le relevé des dépenses publiques d'assistance d'après les comptes de 1885. Il comprend outre les dépenses faites directement pour les services de l'Assistance publique, celles qui, étant payées au moyen de deniers publics, sont consacrées à subventionner les œuvres privées. Il comprend également les opérations des établissements de bienfaisance qui sont des établissements publics, mais non celles des établissements d'utilité publique non plus que celles de la charité privée qui ne passent pas par une caisse publique.

(1) Husson, *Les Consommations de Paris*, 2^e édit., 1875, p. 281.

Le total des dépenses publiques d'assistance s'est élevé en 1885 à 184,121,099 fr. réparties de la manière suivante :

État.	7,511,955
Départements.	29,912,459
Communes (Paris non compris)	28,309,483
Établissements publics (non compris l'Assistance publique de Paris)	75,436,251
Fondations.	423,090
Paris	42,527,859

Dans le total des 184,121,099 fr., les dépenses payées sur les revenus des établissements de bienfaisance, les fondations et les concours individuels représentent 94,879,003 fr. et les dépenses payées par l'impôt et à la charge des contribuables, 89,242,096 fr., soit 48 p. 100 du total représentant 2 fr. 33 c. par habitant.

Les dépenses d'assistance acquittées par l'Assistance publique de Paris au moyen de l'impôt s'élèvent à 31,753,168 fr., soit 13 fr. 54 c. par habitant.

Les mêmes dépenses s'élèvent pour le reste de la France à 57,488,928 fr., soit 1 fr. 60 c. par habitant.

En Angleterre les dépenses de même nature représentent 6 fr. 77 c. par habitant et à Londres 13 fr. 60 c., à peu près le même chiffre qu'à Paris. En outre, le service de l'assistance en Angleterre est organisé sur tout le territoire, ce qui n'est pas le cas en France. « Il est important, dit M. Monod dans son rapport, de ne pas perdre de vue cette observation ; si on l'oubliait, notre statistique donnerait une impression tout à fait inexacte. C'est le vice nécessaire de ce travail d'être une étude d'ensemble sur une matière dont la caractéristique est de manquer d'ensemble. Il n'existe d'organisation générale de l'Assistance publique en France que pour le service des enfants assistés et des aliénés. Le reste est livré au hasard des bonnes volontés. »

La statistique est divisée en 6 parties :

- 1° Les dépenses de l'État ;
- 2° Celles des départements ;
- 3° Celles des communes ;
- 4° Celles des établissements publics, asiles nationaux, hôpitaux, hospices, bureaux de bienfaisance ;
- 5° Celles de l'Assistance publique de Paris ;
- 6° Récapitulation générale.

Dépenses de l'État.

Les dépenses de l'État figurent pour 7,511,956 fr. représentant 4 p. 100 du total.

Dans ce chiffre sont comptés 2,467,627 fr. de secours spéciaux distribués par le ministère de l'agriculture pour des sinistres et 252,537 fr. de secours exceptionnels pour le choléra. Il ne reste donc que 4,791,792 fr. de dépenses d'assistance proprement dites sur un total de 184 millions. Encore ce chiffre a-t-il été réduit de 94,500 fr. au budget de 1889.

Les dépenses de l'État se répartissent de la manière suivante :

Enfants assistés.	994,453
Protection des enfants du premier âge	743,983
Établissements nationaux.	1,088,323
Subventions aux établissements de bienfaisance.	529,759
Service de la médecine gratuite	50,000
Sociétés de charité maternelle et crèches	146,000
Individus sans domicile de secours.	149,999
Secours divers	779,616
Étrangers	269,095
Rapatriement des Français	40,564

Dépenses des départements.

Les budgets des services départementaux d'assistance sont alimentés par des ressources d'origines diverses. L'État, les communes, les hospices, les familles y apportent leurs contingents. L'ensemble des dépenses s'élève à 43,447,080 fr., mais sur ce chiffre il ne reste à la charge même des départements que 29,912,459 fr., savoir :

Aliénés	12,185,565
Enfants assistés.	11,856,015
Enfants du premier âge	599,331
Vaccine gratuite	190,795
Médecine gratuite.	287,728
Frais de séjour dans les hôpitaux et hospices.	1,070,323
Sourds-muets et aveugles.	947,861
Dépôts de mendicité.	1,067,226
Secours d'extrême misère	351,618
Voyageurs indigents.	168,498
Subventions à des œuvres de bienfaisance.	1,187,549

Nous ne passerons pas en revue les 22 tableaux consacrés aux divers chapitres qui viennent d'être indiqués, et nous nous arrêterons seulement aux comparaisons très intéressantes qu'a faites M. Monod entre les départements, au point de vue des sacrifices qu'ils s'imposent pour l'assistance :

1° Comparaison entre les dépenses d'assistance et les dépenses totales du budget départemental;

2° Comparaison entre les mêmes dépenses et le produit des impositions départementales;

3° Proportion par habitant des dépenses d'assistance à la charge des départements.

Dans le premier tableau comparatif on voit figurer en tête la Seine, où les dépenses d'assistance atteignent 40.27 p. 100 de l'ensemble des dépenses départementales. Puis viennent les Bouches-du-Rhône où la proportion tombe immédiatement à 27 p. 100, et le Rhône à 23 p. 100. Les derniers départements sont la Savoie où la proportion est seulement de 7.49 p. 100, les Landes, 7.36 et enfin l'Ardèche, 6.57.

Il est à remarquer que la proportion est indépendante de la richesse ou de la pauvreté des départements : on trouve dans la première partie du tableau des départements pauvres, tels que l'Ain, la Drôme, le Morbihan, les Deux-Sèvres, la Vendée, auprès de la Seine-Inférieure, de la Loire-Inférieure, de la Loire, de l'Eure, et, dans la dernière partie, la Dordogne, le Pas-de-Calais, l'Orne, la Charente-Inférieure, la Manche, en compagnie du Cantal, de la Creuse, du Tarn, des Basses-Alpes.

Il y a là une question d'habitudes prises, beaucoup plus que de possibilités et de ressources. Les départements vivent isolés les uns par rapport aux autres, ignorant ce que font leurs voisins, et ils se figurent parfois être très généreux pour l'assistance, alors que la comparaison fait ressortir tout le contraire, et qu'en réduisant ou en supprimant certaines dépenses d'utilité secondaire, ils pourraient doter plus largement les services d'assistance.

Le second tableau comparatif fournit un élément de comparaison analogue au premier, mais un peu différent. Les dépenses d'assistance y étant comparées, non plus à l'ensemble des dépenses départementales, mais aux ressources proprement départementales, c'est-à-dire déduction faite des contingents divers qui grossissent considérablement les budgets. La majeure partie de ces contingents étant fournis par les communes, les différences sont dues à ce que les conseils généraux chargent plus ou moins les communes, et elles se produisent surtout en ce qui concerne les dépenses des aliénés.

Le troisième tableau indique pour chaque département la proportion par habitant des dépenses d'assistance restées à la charge du département. Cette proportion varie de 2 fr. 64 c. dans la Seine à 27 cent. dans l'Ardèche. Elle est supérieure à 1 fr. dans 6 départements : Seine, Rhône, Bouches-du-Rhône, Seine-Inférieure, Eure et Calvados. Elle varie de 1 fr. à 50 cent. dans 56 et est inférieure à 50 cent. dans 25. Parmi ces derniers figurent la Haute-Garonne, les Vosges, le Pas-de-Calais, l'Hérault, le Nord, la Charente-Inférieure, et l'on voit à côté d'eux la Lozère dépenser 82 cent. et le Jura 72 cent. par habitant.

Dépenses faites par les communes.

Les dépenses des communes (Paris non compris) figurent pour 28,309,483 fr., mais on n'a pu passer en revue les comptes de toutes les communes pour y rechercher les dépenses d'assistance; on en a relevé la plus grosse part dans les budgets départementaux, et on a en outre dépouillé les comptes de 408 communes considérées comme villes, chefs-lieux de départements, autres villes comptant plus de 10,000 habitants, communes de 5,000 à 10,000 habitants, indiquées par la direction générale des contributions directes comme ayant un caractère plutôt urbain et industriel que rural et agricole. Ces relevés ont laissé de côté les dépenses d'hospitalisation des malades et des vieillards dans les communes rurales, nous les évaluons à un million au moins en prenant pour base les dépenses de même nature faites par les départements qui généralement viennent en aide aux communes et prennent à leur charge la moitié des dépenses de cette nature; c'est un maximum. Nous pensons donc que les dépenses d'assistance dans les communes rurales doivent s'élever en réalité à 29 millions 1/2. Le total qui figure

dans la statistique se répartit ainsi qu'il suit entre les différents chapitres d'assistance :

Aliénés	3,583,358
Enfants assistés.	1,951,176
Subventions aux hôpitaux et hospices.	12,756,398
— aux bureaux de bienfaisance	5,968,944
— pour divers services.	4,049,607

La comparaison des tableaux de cette partie de la statistique donne les résultats suivants : A Paris la population étant par rapport à la population totale de la France de 6.13 p. 100, les dépenses d'assistance représentent 45 36 p. 100 du total des dépenses budgétaires. Dans les dix autres villes de plus de 100,000 âmes ayant ensemble une population égale à 5.37 p. 100 de la population totale de la France, les dépenses d'assistance représentent ensemble 21 p. 100 des dépenses de leurs budgets réunis.

Dans les 398 autres villes, les proportions sont de 18.81 p. 100 pour la population et de 51 p. 100 pour les dépenses.

Enfin pour les 35,712 autres communes, les proportions sont de 72.10 p. 100 pour la population et de 19.97 p. 100 seulement pour les dépenses.

Autrement dit, à Paris les dépenses d'assistance représentent environ 8 fois le rapport de la population à la population totale de la France. Dans les dix autres villes de 100,000 âmes, cette proportion n'est plus que de 4, puis elle descend à 2 1/2 pour les autres villes. Enfin pour les communes rurales elle n'est plus en moyenne que du quart du rapport de leur population à la population totale.

Autre comparaison non moins intéressante.

A Paris les dépenses totales d'assistance représentent 10 fr. 03 c. par habitant, et les dépenses facultatives 8 fr. 76 c.

Dans les 10 autres villes de 100,000 âmes, les mêmes catégories de dépenses représentent 3 fr. 70 c. et 3 fr. 17 c. par habitant; dans les 398 autres villes, 1 fr. 69 c. et 1 fr. 40 c.; dans les 35,712 autres communes, 38 cent. et 28 cent.

Le rapport se termine par deux notices sur l'assistance en Angleterre et en Allemagne.

J. DE CRISENOY.